

## BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Au 01/01/2024

Offre Gestion Locative	
Forfait en fonction des encaissements (en %)	<b>6% HT des encaissements, soit 7,2% TTC</b>
Durée du contrat	1 an
Frais fixes	<b>Aucun</b>
Régularisation des charges de copropriétés	✓Inclus dans le forfait
Gestion des sinistres	✓Inclus dans le forfait
Suivi des travaux (entretien/amélioration)	✓Inclus dans le forfait
Mise en œuvre procédure de recouvrement	✓Inclus dans le forfait
Aide à la déclaration fiscale	60€ TTC
Congé donné au locataire	✓Inclus dans le forfait
Accès téléphonique	Du lundi au vendredi : 9h00 – 18h

## BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

Au 01/01/2024

### Locaux à usage d'habitation

- Honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction du bail** : 8€ TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 8€ TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux** : 3€ TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire et 3€ TTC/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur

Nos honoraires sont déductibles de vos revenus fonciers.